



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/46  
15 avril 2015

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-quatorzième réunion  
Montréal, 18-22 mai 2015

**PROPOSITION DE PROJET : SAINT-KITTS-ET-NEVIS**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUE et PNUD

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**  
**Saint-Kitts-et-Nevis**

<b>(I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>	<b>RÉUNION APPROUVÉE</b>	<b>MESURE DE CONTRÔLE</b>
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD, PNUE (principale)	64ème	35 pour cent d'ici 2020

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année : 2013	0,32 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)</b>							<b>Année : 2013</b>		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,3				0,3

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	0,5	Point de départ des réductions globales durables :	0,5
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	0,18	Restante :	0,32

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1					0,0	0,1
	Financement (\$ US)	55 596					19 097	74 693

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	0,5	0,5	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,32	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	0,5	0,5	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,32	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	
		Coûts d'appui	3 600	0	0	0	0	0	0	0	0	3 600	
	PNUE	Coûts du projet	58 400	0	0	0	49 200	0	0	0	0	16 900	124 500
		Coûts d'appui	7 592	0	0	0	6 396	0	0	0	0	2 197	16 185
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$ US)	Coûts du projet	98 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 400	
	Coûts d'appui	11 192	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 192	
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts du projet					49 200						49 200	
	Coûts d'appui					6 396						6 396	

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Pour approbation générale
--	---------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 74<sup>e</sup> réunion, une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au montant de 49 200 \$ US, plus les coûts d'appui de l'agence de 6 396 \$ US uniquement pour le PNUE. La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période de 2015 à 2020.

### Rapport sur la consommation de HCFC

#### *Consommation de HCFC*

2. Le gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a indiqué une consommation estimée à 0,44 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC sur la période de 2010 à 2014 est indiquée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC-22 à Saint-Kitts-et-Nevis (données de l'article 7 2010-2014)**

HCFC-22	2010	2011	2012	2013	2014*	Valeur de référence
Tonnes	10,2	8,83	6,83	5,81	8,00	8,9
Tonnes PAO	0,6	0,49	0,38	0,32	0,44	0,5

\*Données de départ.

3. La consommation de HCFC-22 a diminué de 2010 à 2013 en raison de la mise en œuvre du PGEH et dans la mesure où les importations sont fondées sur les quotas attribués. De plus, l'approvisionnement en équipement de réfrigération et de climatisation (RAC) à Saint-Kitts-et-Nevis est principalement influencé par le marché des États-Unis d'Amérique qui s'éloigne des équipements à base de HCFC pour introduire des réfrigérants sans HCFC, principalement des HFC. L'augmentation de la consommation en 2014 pourrait s'expliquer par la réaction du marché à la mesure de réduction adoptée en 2015.

#### *Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)*

4. Le gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a rapporté les données de consommation de HCFC du secteur pour 2013 en vertu du rapport de mise en œuvre du PN qui correspond aux données indiquées en vertu de l'article 7. Le rapport de données du PN de 2014 sera présenté en mai 2015.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

#### *Le cadre juridique*

5. Un système d'octroi de permis et de quotas a été mis en place et les quotas de HCFC ont été émis à des niveaux inférieurs aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal. Les réglementations relatives aux SAO ont été révisées en 2014 pour inclure tous les réfrigérants contenant des mélanges de HCFC dans le système d'octroi de permis d'importation / d'exportation. Une interdiction sur l'importation des équipements à base de HCFC fait l'objet d'une discussion entre le Ministère du développement durable et l'industrie. Un système informatisé de gestion douanière (ASYCUDA) a été mis en place pour une meilleure identification des HCFC. Les réfrigérants alternatifs introduits dans le pays sont principalement des HFC et des mélanges de HFC.

6. Un volet portant sur les problèmes liés au Protocole de Montréal a été intégré dans le cours de formation de base destiné aux agents des douanes. Jusqu'à présent, 62 agents ont été formés. Une formation spécialisée portant sur le contrôle du commerce des SAO a également été organisée pour 15 agents de première ligne.

*Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération*

7. Un atelier régional portant sur l'introduction de solutions de remplacement a été organisé pour les techniciens d'entretien des équipements RAC. Ce dernier a optimisé les avantages grâce au partage d'informations et d'expériences avec des contreparties venues d'autres pays. Vingt-six techniciens de Saint-Kitts-et-Nevis ont été formés à la manutention en toute sécurité des hydrocarbures et des équipements de conversion.

8. Un cours de formation de cinq jours a été organisé pour 15 formateurs et a porté sur les bonnes pratiques d'entretien, la manutention en toute sécurité des réfrigérants naturels, la récupération des réfrigérants et la conversion vers des réfrigérants naturels. Un volet sur les pratiques d'entretien des équipements de RAC a été introduit dans le programme du Clarence Fitzroy Bryant College (CLFC).

Niveau de décaissement des fonds

9. En mars 2015, sur les 98 400 \$ US approuvés à ce jour (58 000 \$ US pour le PNUE et 40 000 \$ US pour le PNUD), 58 400 \$ US avaient été décaissés par le PNUE (soit 60 pour cent du total des fonds approuvés). Le solde de 40 000 \$ US sera décaissé par le PNUD en 2015.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

10. Au cours de la deuxième tranche de financement du PGEH, le gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis mettra en œuvre les activités suivantes :

- (a) L'élaboration de politiques et de réglementations pour l'étiquetage des conteneurs de réfrigérants et des équipements à base de HCFC ; l'examen du manuel de formation des douanes et la formation de 50 agents d'application ; et l'achat d'identificateurs de réfrigérants et la formation à leur utilisation (PNUE) (8 000 \$ US) ;
- (b) La formation de 50 techniciens aux bonnes pratiques d'entretien des systèmes de réfrigération, à la récupération, la réutilisation, la conversion et la manipulation en toute sécurité des réfrigérants naturels ; ainsi que la fourniture de kits de transformation des hydrocarbures. La formation sera axée sur le secteur hôtelier, la plaisance, les navires de pêche et les complexes de pêche (PNUE) (15 000 \$ US) ;
- (c) L'achat d'équipements et d'outils d'entretien de base (détecteur de fuites ; machine de récupération ; identificateur de réfrigérant; perce-tube, outils de cadenassage et coupe-tubes ; soudage et outils de soudure à froid, etc.) et formation à leur utilisation; (PNUD) (fonds de la première tranche) ;
- (d) Les activités de sensibilisation du public sur les technologies émergentes, les réfrigérants à faible potentiel de réchauffement global et les questions liées à la sécurité, et les options d'équipements utilisant des CFC ; la formation à la sensibilisation des complexes de pêche, du secteur de la plaisance et de l'hôtellerie (PNUE) (13 000 \$ US) ; et
- (e) La poursuite du suivi de la mise en œuvre du projet, la coordination des parties prenantes et la production de rapports sur la progression (PNUE) (13 200 \$ US).

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Rapport sur la consommation de HCFC

11. D'après les données de consommation indiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal en 2013 (0,32 tonnes PAO) et les données de départ pour 2014 (0,44 tonnes PAO), Saint-Kitts-et-Nevis a respecté la consommation maximale admissible prévue dans l'Accord pour 2013 et 2014 (0,5 tonnes PAO).

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

##### *Système d'octroi de permis opérationnels*

12. Conformément à la décision 63/17, confirmation a été reçue du gouvernement qu'un système national applicable d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC était en place et que le système était capable d'assurer le respect du Protocole de Montréal. Le quota d'importation de HCFC pour 2015 a été établi à 0,45 tonnes PAO en fonction de la limite de consommation pour 2015. Pour les années suivantes, le quota annuel sera fixé en fonction des niveaux autorisés dans le cadre du Protocole de Montréal avec 5 pour cent du quota réservé à une utilisation d'urgence par le gouvernement.

##### *Problème lié à la conversion vers des réfrigérants à base d'hydrocarbures*

13. Le Secrétariat a fait part de ses préoccupations concernant la conversion des équipements à base de HCFC-22 vers des réfrigérants à base d'hydrocarbures et la fourniture de kits de transformation prévue pour la deuxième tranche car ces dernières posent un risque de sécurité en l'absence de réglementations et de codes de bonnes pratiques applicables à une telle entreprise. Le Secrétariat a également indiqué que les activités dans le secteur de l'entretien devaient se concentrer sur la formation des techniciens aux bonnes pratiques d'entretien, la manipulation en toute sécurité des réfrigérants, le confinement, la récupération, le recyclage et la réutilisation des réfrigérants récupérés plutôt que sur la conversion ainsi que préconisé par le Comité exécutif dans la décision 72/41.

14. Le PNUE a informé que la formation des techniciens couvrait un large éventail de compétences et que la conversion et la manipulation en toute sécurité des hydrocarbures n'en étaient qu'une petite partie. L'objectif est de fournir aux techniciens les connaissances et les compétences nécessaires à l'entretien des équipements à base d'hydrocarbures et à la conversion quand les techniciens sont tenus de le faire. L'approvisionnement en réfrigérants à base d'hydrocarbures est actuellement limité dans le pays et n'est vendu qu'aux techniciens ayant suivi le cours de formation spécialisée. Un projet de code de bonnes pratiques pour la manipulation en toute sécurité des réfrigérants inflammables a été élaboré et doit être mis en œuvre en 2015. Le gouvernement est conscient du risque de sécurité lié à l'utilisation des réfrigérants à base d'hydrocarbures et n'encourage pas la conversion à grande échelle des équipements de RAC. Il cherche à parvenir à une réduction des HCFC via un contrôle des quotas et en assurant une formation aux techniciens pour de meilleures pratiques d'entretien. Le Secrétariat a également indiqué que si le pays devait décider de procéder à la conversion vers des réfrigérants inflammables et toxiques dans les équipements de RAC conçus au départ pour des substances non inflammables et à l'entretien qui y est associé, il le ferait en assumant l'ensemble des responsabilités et risques encourus et uniquement dans le respect des normes et des protocoles applicables, conformément aux décisions 72/17 et 73/34. D'après les observations du Secrétariat, le gouvernement a supprimé le volet relatif à la fourniture des kits de transformation et se focalisera sur la manipulation en toute sécurité des hydrocarbures et la fourniture d'outils d'entretien.

*Retard dans la fourniture des équipements*

15. Prévus au départ au cours de la première tranche, la fourniture des outils et des équipements destinés aux techniciens a été retardée. Étant donné qu'un financement limité (40 000 \$ US jusqu'en 2020) a été prévu pour les outils et les équipements, il a fallu plus de temps pour élaborer la liste des équipements dans le but d'optimiser les avantages des ressources disponibles et de résoudre les problèmes en constante évolution qui se sont posés pendant toute la durée de la phase I du PGEH. Ce volet devrait être achevé fin 2015.

Conclusion

16. Saint-Kitts-et-Nevis a respecté les objectifs de contrôle du Protocole de Montréal en 2013 et 2014, et, pour 2015, le quota est également inférieur à l'objectif de contrôle. Un système national applicable d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC a été mis en place et il est en mesure d'assurer le respect du Protocole de Montréal. La formation des techniciens avait été assurée pour leur permettre de procéder à un meilleur entretien des équipements. Les problèmes liés au Protocole de Montréal ont été intégrés dans les établissements de formation professionnelle pour assurer la viabilité du renforcement des capacités des agents des douanes et des techniciens d'entretien. Le gouvernement envisage également d'émettre une interdiction sur l'importation des équipements à base de HCFC. Compte tenu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PGEH et du taux de décaissement des financements de 60 pour cent, le Secrétariat recommande l'approbation du financement de la deuxième tranche.

**RECOMMANDATION**

17. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à Saint-Kitts-et-Nevis, et recommande également l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH à Saint-Kitts-et-Nevis ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2015-2020, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si Saint-Kitts-et-Nevis devait décider de procéder à des conversions vers des réfrigérants inflammables et toxiques et à l'entretien associé dans les équipements de réfrigération et de climatisation conçus à l'origine pour les substances non inflammables, il le ferait en assumant l'ensemble des responsabilités et risques associés et uniquement dans le respect des normes et des protocoles applicables.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	49 200	6 396	PNUE

-----